

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE THONON-LES-BAINS
10, Rue de l'Hôtel-Dieu
BP 60521
74203 THONON LES BAINS CEDEX

RECEPISSE DE DEPOT

SELARL IXA
37 rue Cassiopée
Parc Altaïs
74650 CHAVANOD

V/REF :
N/REF : 2008 B 516 / 2012-A-2549

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE THONON-LES-BAINS certifie qu'il a reçu le 28/08/2012,
Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 02/07/2012
- Nomination(s) de gérant(s)

Concernant la société

4G
Société à responsabilité limitée
PAE la Caille
Zone de l'Army
74350 Allonzier-la-Caille

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-2549 le 28/08/2012
R.C.S. THONON 505 174 755 (2008 B 516)

Fait à THONON-LES-BAINS le 28/08/2012,
LE GREFFIER



2012, 2013

28 AOUT 2012

J. REFFI du TRIBUNAL de COMMERCE
de THONON les BAINS

4G
Société à Responsabilité Limitée au capital de 66.670 Euros
Siège social : PAE La Caille – Zone de l'Army
74350 ALLONZIER LA CAILLE

RCS THONON 505 174 755

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 JUILLET 2012

L'an deux mille douze,
Le deux juillet,
A 17 heures 30.

Les associés de la Société 4G, Société à Responsabilité Limitée au capital de 66.670 Euros, divisé en 6.667 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice MORETTI, gérant.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|-------------|
| - La société CM DEVELOPPEMENT, propriétaire de
<i>Représentée par Mme Agnès MORETTI,</i> | 1.650 parts |
| - La société LP HOLDING, propriétaire de
<i>Représentée par M. Rodolphe PACCARD,</i> | 1.700 parts |
| - La société ARCHIDOMO, propriétaire de
<i>Représentée par M. Fabrice GIBERT,</i> | 1.650 parts |
| - La société VALLAT INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS, propriétaire de
<i>Représentée par M. François VALLAT,</i> | 1.000 parts |
| - La société 3V, propriétaire de
<i>Représentée par M. Franklin VALLAT,</i> | 667 parts |

Soit au total

6.667 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

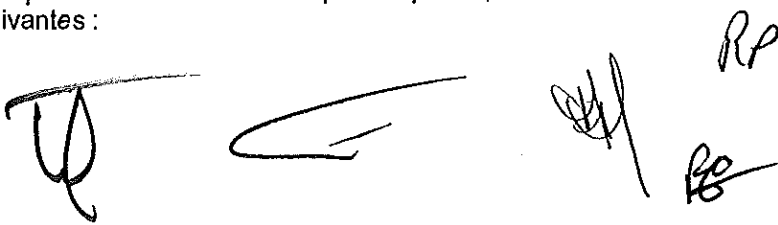
ORDRE DU JOUR

- Désignation de nouveaux co-gérants
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis il donne lecture du rapport de la gérance.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RP
RP



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de désigner, à compter de ce jour, en qualité de nouveau co-gérant pour une durée illimitée :

- M. Rodolphe PACCARD

Demeurant 100 chemin de chez Sémard, 74570 GRIGNY
Né le 8 août 1973 à ANNECY (74),
De nationalité française.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rodolphe PACCARD déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être soumis à aucune mesure ou incompatibilité l'empêchant d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de désigner, à compter de ce jour, en qualité de nouveau co-gérant pour une durée illimitée :

- M. Franklin VALLAT

Demeurant Allée Croix Bouton – 74940 ANNECY-LE-VIEUX,
Né le 11 novembre 1971 à ANNECY (74),
De nationalité française.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Franklin VALLAT déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être soumis à aucune mesure ou incompatibilité l'empêchant d'exercer ce mandat.

TROISIEME RESOLUTION

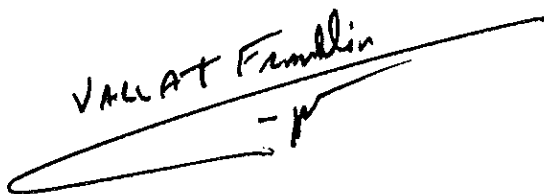
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

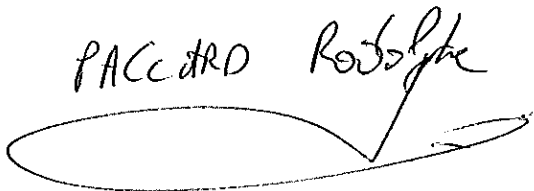
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

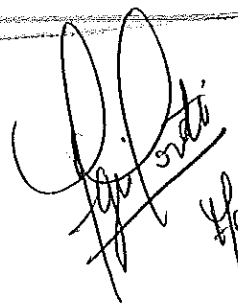
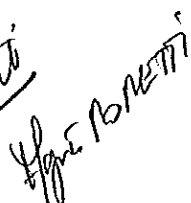
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance et les associés.


Fabrice GIBSON


VALLAT Franklin


R. Vallat


PACCARD Rodolphe


J. P. Sauti

J. P. Bonetti